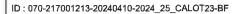
Envoyé en préfecture le 19/04/2024

Reçu en préfecture le 19/04/2024

Publié le



2024 - 25

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT HAUTE-SAÔNE

ARRONDISSEMENT LURE

CANTON HÉRICOURT-OUEST

Date de la convocation :

04/04/2024

Date d'affichage:

30/04/2024

Nombre de conseillers: 14

En exercice :14 Présents :10 Exprimés :13

Objet:

Compte administratif 2023 Budget Lotissement « Sous l'Étang »

Vote à

Le Maire ne prend pas part au vote

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHAMPEY

Séance du 10 avril 2024

L'an deux mil vingt quatre et le 10 avril à 18 H 30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la mairie de la commune de Champey, sous la présidence de M. VALLEY Jean, Maire.

<u>Présents</u>: MM. VALLEY - DUVERNOY - PERRIN - LEBOURG - Mmes DAVID - DESGRANGES - GENTER - NINI - RAIBER - VUILLEMOT - Mr PRADA PRADA .

Absents: HASENFRATZ - HENRY - THIEBAUD

<u>Procurations</u>: Mr HASENFRATZ Laurent a donné procuration à Mr DUVERNOY Pierre

Mr HENRY Jean-Pierre a donné procuration à Mr PRADA PRADA Jonathan. Mr THIEBAUD Pierre a donné procuration à Mme NINI Angélique.

Mme GENTER Colette a été nommée secrétaire de la séance.

Monsieur le maire est sorti de la salle durant le vote du compte administratif.

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. DUVERNOY Pierre, délibérant sur le compte administratif « lotissement Sous l'Étang » de l'exercice 2023, dressé par M. VALLEY Jean, maire, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le vote à l'unanimité.

Le compte administratif lotissement « Sous l'Étang » pour l'année 2023 s'établit comme suit :

Section fonctionnement: 164 758,71 € (D001)

Section d'investissement : - 188 988,74 € (R002)

Total général: - 24 230,03 €

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.



2024 - 26

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT HAUTE-SAÔNE

ARRONDISSEMENT LURE

CANTON HÉRICOURT-OUEST

Date de la convocation : 04/04/2024

Date d'affichage:

30/04/2024

Nombre de conseillers: 14

En exercice :14 Présents : 11 Exprimés : 14

Objet:

Affectation des résultats budget lotissement « Sous l'étang »

Vote à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHAMPEY

Séance du 10 avril 2024

L'an deux mil vingt quatre et le 10 avril à 18 H 30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la mairie de la commune de Champey, sous la présidence de M. VALLEY Jean, Maire.

<u>Présents</u>: MM. VALLEY - DUVERNOY - PERRIN - LEBOURG - Mmes DAVID - DESGRANGES - GENTER - NINI - RAIBER - VUILLEMOT - Mr PRADA PRADA .

Absents: HASENFRATZ-HENRY-THIEBAUD

Procurations: Mr HASENFRATZ Laurent a donné procuration à Mr DUVERNOY Pierre

Mr HENRY Jean-Pierre a donné procuration à Mr PRADA PRADA Jonathan. Mr THIEBAUD Pierre a donné procuration à Mme NINI Angélique.

Mme GENTER Colette a été nommée secrétaire.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur VALLEY Jean après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2023,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultats CA 2023	Part affecté à l'investissement	Résultats 2023	Restes à réaliser
Fonctionnement	132 610,19		32 148,52	
Investissement	- 65 274,34		- 123 714,40	

Le résultat d'investissement cumulé est de : - 188 988,74 € (001 DI) Le résultat de fonctionnement cumulé est de : 164 758,71 € (002 RF)

Décide l'affectation des résultats suivants

	Affectation des résultats	
Fonctionnement	(R002)	164 758,71
Investissement	(D001)	- 188 988,74

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.



re le 19/04/2024

 $N^{\circ} 2024 - 27$

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT HAUTE-SAÔNE

ARRONDISSEMENT LURE

CANTON HÉRICOURT-OUEST

Date de la convocation:

04/04/204

Date d'affichage :

30/04/2024

Nombre de conseillers: 14

En exercice :14 Présents : 11

Objet:

Vote des différents budgets communaux 2023

VOTE:

à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHAMPEY

Séance du 10 avril 2024

L'an deux mil vingt quatre et le dix avril à 18 H 30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la mairie de la commune de Champey, sous la présidence de M. VALLEY Jean, Maire.

Présents: Présents: MM. VALLEY - DUVERNOY - PERRIN - LEBOURG - Mmes DAVID - GENTER - NINI - DESGRANGES - MM. HASENFRATZ - HENRY - PRADA PRADA - THIEBAUD - Mmes. RAIBER - VUILLEMOT.

Absents:

Procurations:

Mme GENTER Colette a été nommée secrétaire.

Après s'être fait présenter les différents budgets primitifs de l'exercice 2024, le conseil municipal vote à l'unanimité ceux ci :

Budget Commune:

Dépenses et recettes fonctionnement équilibrées à 834 193,76 €
Dépenses et Recettes investissement équilibrées à 365 076,42 €
VOTE : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Budget Chaufferie:

Dépenses et recettes fonctionnement équilibrées à 209 414,43 € Dépenses et recettes investissement équilibrées à 585 781,11 € VOTE : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Budget Eau / Assainissement:

Dépenses et recettes fonctionnement équilibrées à 122 456,23 € Dépenses et recettes investissement équilibrées à 229 482,86 € VOTE : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Budget Forêt:
Dépenses et recettes fonctionnement équilibrées à
Dépenses et Recettes investissement équilibrées à

VOTE: Pour: 14 Contre: 0 Abstention: 0

264 917,19 €
6 136,77 €

Budget Lotissement Sous l'Étang:

Dépenses et recettes fonctionnement 556 498,52 €
Dépenses et recettes investissement 550 728,55 €

VOTE: Pour: 14 Contre: 0 Abstention: 0

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.





 $N^{\circ} 2024 - 28$

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT HAUTE-SAÔNE

ARRONDISSEMENT LURE

CANTON HÉRICOURT-OUEST

Date de la convocation:

04/04/204

Date d'affichage:

30/04/2024

Nombre de conseillers: 14

En exercice:14 Présents:11

Obiet :

Établissement d'un schéma directeur service eau potable et demande de subventions

VOTE:

à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHAMPEY

Séance du 10 avril 2024

L'an deux mil vingt quatre et le dix avril à 18 H 30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la mairie de la commune de Champey, sous la présidence de M. VALLEY Jean, Maire.

<u>Présents</u>: MM. VALLEY - DUVERNOY - PERRIN - LEBOURG - Mmes DAVID - DESGRANGES - GENTER - NINI - RAIBER - VUILLEMOT - Mr PRADA PRADA .

Absents: HASENFRATZ - HENRY - THIEBAUD

<u>Procurations</u>: Mr HASENFRATZ Laurent a donné procuration à Mr DUVERNOY Pierre

Mr HENRY Jean-Pierre a donné procuration à Mr PRADA PRADA Jonathan. Mr THIEBAUD Pierre a donné procuration à Mme NINI Angélique.

Mme GENTER Colette a été nommée secrétaire.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération N°2024-9 du 13 février 2024 par laquelle, compte tenu des subventions actuellement prévues pour ce type d'études, la réalisation d'un schéma directeur eau potable (SDAEP) a été validée.

À la suite, le Maire présente la proposition, mémoire technique, planning et devis du bureau d'études EVI de Ronchamp sollicité pour la réalisation du schéma directeur en eau potable de la commune qui s'élève à 31 158€ HT.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal:

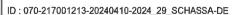
- Décide de faire réaliser un schéma directeur eau potable (SDAEP) pour la commune de Champey.
- Sollicite à cet effet l'aide de l'État, de l'Agence de l'Eau Rhin Rhône Méditerranée et du Conseil Départemental de la Haute-Saône.
- Valide le plan de financement de cette étude comme suit :

50 % à l'Agence de l'Eau : 15 579,00 € 20 % à l'État : 6 231,60 € 10 % au Département : 3 115,80 € 20 % à la charge de la commune : 6 231,60 €

- Autorise le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à l'objet

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.





 $N^{\circ} 2024 - 29$

RÉPUBLIQUE **FRANÇAISE**

DÉPARTEMENT HAUTE-SAÔNE

ARRONDISSEMENT LURE

CANTON HÉRICOURT-OUEST

Date de la convocation:

04/04/204

Date d'affichage

30/04/2024

Nombre de conseillers: 14 En exercice :14

Présents: 11

Objet:

Établissement d'un schéma directeur en assainissement et demande de subventions

VOTE:

à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHAMPEY

Séance du 10 avril 2024

L'an deux mil vingt quatre et le dix avril à 18 H 30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la mairie de la commune de Champey, sous la présidence de M. VALLEY Jean, Maire.

Présents: MM. VALLEY - DUVERNOY - PERRIN - LEBOURG - Mmes DAVID - DESGRANGES - GENTER - NINI - RAIBER - VUILLEMOT - Mr PRADA PRADA.

Absents: HASENFRATZ-HENRY-THIEBAUD

Procurations: Mr HASENFRATZ Laurent a donné procuration à Mr DUVERNOY

Mr HENRY Jean-Pierre a donné procuration à Mr PRADA PRADA Jonathan. Mr THIEBAUD Pierre a donné procuration à Mme NINI Angélique.

Mme GENTER Colette a été nommée secrétaire.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération N°2024-9 du 13 février 2024 par laquelle, compte tenu des subventions actuellement prévues pour ce type d'études, la réalisation d'un schéma directeur en assainissement (SDA) a été validée.

À la suite, le Maire présente la proposition, mémoire technique, planning et devis du bureau d'études EVI de Ronchamp sollicité pour la réalisation du schéma directeur en assainissement de la commune qui s'élève à 39 908 € HT.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de faire réaliser un schéma directeur en assainissement (SDA) pour la commune de Champey.
- Sollicite à cet effet l'aide de l'État, de l'Agence de l'Eau Rhin Rhône Méditerranée et du Conseil Départemental de la Haute-Saône.
- Valide le plan de financement de cette étude comme suit :

50 % à l'Agence de l'Eau :

19 954,00 €

20 % à l'État :

7 981,60 €

10 % au Département :

3 990,80 €

20 % à la charge de la commune : 7 981,60 €

- Autorise le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à l'objet

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.



Envoyé en préfecture le 19/04/2024

Reçu en préfecture le 19/04/2024

Publié le



 $N^{\circ} 2024 - 30$

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT HAUTE-SAÔNE

ARRONDISSEMENT LURE

CANTON HÉRICOURT-OUEST

Date de la convocation:

04/04/204

Date d'affichage :

30/04/2024

Nombre de conseillers: 14

En exercice :14 Présents : 11

Objet:

Encaissement d'un chèque MMA pour indemnisation d'un sinistre

VOTE:

à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHAMPEY

Séance du 10 avril 2024

L'an deux mil vingt quatre et le 10 avril à 18 H 30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la mairie de la commune de Champey, sous la présidence de M. VALLEY Jean, Maire.

<u>Présents</u>: MM. VALLEY - DUVERNOY - PERRIN - LEBOURG - Mmes DAVID - DESGRANGES - GENTER - NINI - RAIBER - VUILLEMOT - Mr PRADA PRADA .

Absents: HASENFRATZ - HENRY - THIEBAUD

<u>Procurations</u>: Mr HASENFRATZ Laurent a donné procuration à Mr DUVERNOY Pierre.

Mr HENRY Jean-Pierre a donné procuration à Mr PRADA PRADA Jonathan. Mr THIEBAUD Pierre a donné procuration à Mme NINI Angélique.

Mme GENTER Colette a été nommée secrétaire.

Le Maire informe le Conseil Municipal que les assurances MMA lui ont remis une lettre d'acceptation d'indemnités d'un montant de 1 287,98€ pour le sinistre survenu le 28 janvier 2024 et qui avait occasionné la destruction de 5 barrières au niveau du 25 Grande rue.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à faire encaisser le montant de ce sinistre par la trésorerie de Luxeuil pour le compte de la commune.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

